

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

(Attention, ceci n'est pas une convention)

Année scolaire : 2025 - 2026

ESPACE ENTREPRISE :

NOM ou RAISON SOCIALE de l'entreprise :

SIRET :

Adresse :

CP, Ville :

CACHET :

SIGNATURE :

Téléphone :

Mail :

Domaine d'activité :

Nom et Prénom du **REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE** :

Fonction :

Nom et Prénom du **TUTEUR DE STAGE** :

Fonction :

Téléphone : Mail :

PERIODE DE STAGE : DU : Au :

Horaire sur une base de 35h.*

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

**Concernant les élèves mineurs : La durée de travail de l'élève mineur ne peut excéder 7 heures par jour et 35 heures par semaine.*

Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs. La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche, sauf en cas de dérogation légale. Pour chaque période de vingt-quatre heures, la période minimale de repos quotidien est fixée à quatorze heures consécutives pour l'élève mineur de moins de seize ans et à douze heures consécutives pour l'élève mineur de seize à dix-huit ans. Au-delà de quatre heures et demie de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes consécutives. Le travail de nuit est interdit :

- à l'élève mineur de seize à dix-huit ans entre vingt-deux heures le soir et six heures le matin ;
- à l'élève mineur de moins de seize ans entre vingt heures et six heures.

Ces dispositions ne peuvent pas faire l'objet d'une dérogation.

ACCEPTATION DE
PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)
(Attention, ceci n'est pas une convention)

ACTIVITES pouvant être réalisé :	oui	non
Recenser les moyens nécessaires pour réaliser le chantier		
Préparer le chantier		
Charger dans un véhicule le matériel et/ou les matériaux		
Gérer le conditionnement des déchets		
Déposer et/ou déconstruire un ou des éléments, un ou des ouvrages		
Poser les supports des éléments de couverture sur des surfaces courantes et/ou intégrer l'écran souple de sous toiture		
Réaliser les façonnés métalliques à la demande		
Mettre en œuvre des éléments de couverture et leurs accessoires sur des surfaces planes courantes		
Réaliser les raccordements de pénétration continus et discontinus		
Mettre en œuvre les recueils et évacuations des eaux pluviales par éléments métalliques		
Déposer les installations et/ou procéder au repliement et chargement du matériel		
Rendre compte de ses activités par oral et par écrit		
Renseigner le client		
Réceptionner et vérifier les livraisons		
Réparer ou remplacer les éléments défectueux		

ESPACE ELEVE :

NOM :

Prénom :

Classe : **1^{ère} ANNEE CAP COUVERTURE**

ESPACE PROFESSEUR :

ACCEPTATION DU PROFESSEUR : OUI NON

NOM :

Signature :

Pour tous renseignements : Tél : 03 22 50 43 00 / 03 22 50 43 12

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles
Xavier POUILLAUME : xavier.pouillaume@ac-amiens.fr

Assistante du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles
Mélanie CALIPPE : melanie.calippe@ac-amiens.fr